



## Point n° 7 de l'ordre du jour

### Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit budgétaire de CHF 525'000.- TTC pour divers travaux de réfection et d'assainissement des bâtiments communaux du patrimoine administratif pouvant intervenir en 2022

Monsieur le Président,  
Mesdames les conseillères générales,  
Messieurs les conseillers généraux,

Parallèlement au budget des investissements et comme les années précédentes, le Conseil communal soumet à votre autorité la présente demande de crédit budgétaire de CHF 525'000.- destiné à la réalisation des travaux de réfection et d'assainissement de notre patrimoine administratif pouvant survenir en 2022.

Si le budget de fonctionnement 2022 a été revu à la hausse afin de permettre un entretien régulier des différents objets patrimoniaux de la commune, le crédit budgétaire soumis à votre approbation concerne les dépenses d'investissement programmées en vue d'améliorer le parc immobilier du patrimoine administratif.

Ce crédit permet de confier au Conseil communal une enveloppe destinée à assainir et mettre aux normes les bâtiments de l'administration communale, les collèges, salles de gym, terrains de sport, les temples et le théâtre durant l'année 2022. Les travaux projetés suivent autant que possible les recommandations émises en 2018 et 2019 par Hestia selon la norme EPIQR+.

Le crédit budgétaire est un excellent outil financier pour la gestion des travaux sur nos bâtiments. Il permet une réactivité immédiate et appréciable lors des imprévus qui surviennent inévitablement en cours d'année. En étudiant quels travaux planifiés peuvent être reportés, il est alors possible d'intégrer des travaux urgents et non prévus pour de les mener à terme.

#### Les projets 2022

Pour 2022, quelques projets sont déjà prévus :

Bâtiment	Projet	Estimation
Collège de Bôle	Lumières et plafonds phoniques dans les salles de classe	120'000
Collège d'Auvernier	Idem	120'000
Place de jeux des Vernes (1H-2H)	Engins, talus végétalisé, remblais de l'espace pique-nique	75'000

**Rapport relatif à une demande de crédit budgétaire de CHF 525'000.- pour divers travaux de réfection et d'entretien des bâtiments communaux du patrimoine administratif pouvant intervenir en 2022**

Place de jeux des Mûriers (1H-2H)	Changement du revêtement, renouvellement des engins	75'000
Auvernier, Roche 2	Etude d'assainissement, selon programme EPIQR+ et changement des fenêtres de la salle du CC	?
Rue Haute 22	Etude de faisabilité et réalisation des toilettes publiques, en lien avec le théâtre	?
Temple de Bôle	Peintures des plafonds selon programme EPIQR +	75'000

A cette liste s'ajoutent divers travaux dépassant le simple entretien : portes d'entrée de la rue Haute 20, latérale, et de la Frimousse, à l'arrière, toilettes du parascolaire à Bôle, cuisine du GSR, étude de la statique du garage, rue Haute 20, etc.

### **Finances**

Ce crédit s'inscrit dans le cadre de la loi sur les Finances de l'Etat et des communes (LFinEC) du 24 juin 2014 (article 44) :

Il permet au Conseil général de voter divers objets qui sont regroupés dans un seul montant et au Conseil communal de ne pas entamer sa marge de manœuvre de CHF 300'000.- ;

Ce montant a été prévu dans le budget des investissements.

Le présent crédit n'engendre aucune augmentation de l'effectif et des charges salariales du personnel communal, ni des coûts administratifs.

Tableau récapitulatif d'utilisation des crédits :

<b>Année</b>	<b>Montant octroyé (CHF)</b>	<b>Montant utilisé (CHF)</b>
2017	122'000.-	120'907.-
2018	183'000.-	178'952.-
2019	285'000.-	275'455.-
2020	505'000.-	323'152.-
2021 (projection)	437'000.-	~437'000.-

### **Information sur le crédit budgétaire du patrimoine financier**

Selon l'article 72 de la LFinEC qui concerne les compétences du Conseil communal, celui-ci consulte la Commission financière pour tout ce qui a trait au patrimoine financier et ne prend pas d'arrêté. A titre informatif, le montant prévu pour le patrimoine financier est estimé à CHF 230'000.-. Il n'a pas d'impact sur le frein à l'endettement.

**Rapport relatif à une demande de crédit budgétaire de CHF 525'000.- pour divers travaux de réfection et d'entretien des bâtiments communaux du patrimoine administratif pouvant intervenir en 2022**

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, d'approuver le présent rapport et la demande de en votant l'arrêté y relatif.

Le Conseil communal

Colombier, le 17 novembre 2021



# **Le Conseil général**

de la

## **Commune de Milvignes**

---

### **Arrêté relatif à une demande de crédit budgétaire du patrimoine administratif de CHF 525'000.- pour divers travaux de réfection et d'entretien des bâtiments communaux pouvant intervenir en 2022**

Le Conseil général de la commune de Milvignes,  
dans sa séance du 16 décembre 2021,  
vu un rapport du Conseil communal du 17 novembre 2021,  
vu la loi sur les communes (LCo) du 21 décembre 1964,

arrête :

- Article premier.-** Un crédit budgétaire de CHF 525'000.- TTC est mis à la disposition du Conseil communal de la commune de Milvignes pour lui permettre de financer divers travaux de réfection et d'entretiens des bâtiments communaux du patrimoine administratif pouvant intervenir en 2022.
- Art. 2.-** Le montant de la dépense sera porté au compte des investissements, sous les chapitres respectifs, et amorti au taux au taux moyen de 6.5%.
- Art. 3.-** Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, à l'expiration du délai référendaire.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le président :

Le secrétaire :

L. Godet

J. Bergqvist

Auvernier, le 16 décembre 2021